

LE TRANSPORT ACCOMPAGNÉ POUR LES COURSES



**MARDI APRÈS-MIDI
14H À 16H30
&
JEUDI APRÈS-MIDI
14H À 16H30**

Service de transport en minibus accompagné d'un agent du CCAS entre le domicile et les commerces de proximité.

Pour toute personne résidant à Saint-Pryvé, âgée ou malade, ne pouvant se déplacer seule pour effectuer ses courses.

LE TRANSPORT À LA DEMANDE



**LUNDI APRÈS-MIDI
14H À 16H30**

**Prise de rendez-vous
10 jours à l'avance**

Service de transport en minibus à la demande, accompagné d'un agent du CCAS entre le domicile et le choix du lieu de transport à la demande : consultation de santé, visite EHPAD, rendez-vous coiffeur ...

Pour toute personne résidant à Saint-Pryvé de plus de 60 ans, valide et autonome même en situation de handicap.

**À partir
de 60 ans**

LE TRANSPORT ACCOMPAGNÉ & À LA DEMANDE POUR LES SENIORS

par le CCAS de Saint-Pryvé Saint-Mesmin



CCAS

20 PLACE CLOVIS

02 38 51 09 10

CCAS@SAINT-PRYVE.FR

Ville de
**Saint-Pryvé
Saint-Mesmin**